



Appel à projet Escapades familiales

CAHIER DES CHARGES

Le dispositif « Escapades Familiales » s'inscrit dans le champ du soutien à la parentalité, dans l'objectif de :

- Permettre aux opérateurs de développer des **actions de loisirs familiaux à destination des parents et de leurs enfants.**
- **Favoriser les relations intra-familiales parents/enfants**, voire inter-générationnelles (grands-parents/petits-enfants) à l'occasion d'un temps de détente partagé permettant de se libérer des contraintes du quotidien.

↳ **Dans ce cadre, la Caf :**

- **Finance**, dans la limite des fonds alloués à cette opération, **des séjours collectifs parents/enfants accompagnés, allant d'une journée à trois jours maximum.**
- **Favorise les projets intégrant la dimension d'appui à la parentalité.**

↳ **Principes incontournables :**

- Ces actions sont proposées aux **familles** par des associations ou communes dans le **cadre d'un projet de territoire cherchant à développer un axe de travail autour de la parentalité et favoriser les liens parents/enfants.**
- Elles sont basées sur l'**accompagnement des familles tout au long de la préparation du projet et sur la durée du séjour.**
- La **participation des familles est recherchée** dans la mise en œuvre de ces actions : choix, organisation, préparation...
- L'opérateur s'engage, dans la présentation de son projet, à **déterminer l'objectif (ou les objectifs) recherché(s) dans l'action qu'il met en œuvre.** Il peut se référer à l'annexe jointe au cahier des charges ou choisir, en accord avec la caf, d'autres objectifs avec d'autres indicateurs, toujours dans le champ de la parentalité
- **Pour les centres sociaux** dont la parentalité est l'un des axes prioritaires de leur projet social (*notamment bénéficiaires de la PS animation collectives familles*) et **les projets d'animation locale développant des actions de soutien à la parentalité**, le projet d'escapade doit **mettre en évidence la dimension d'accompagnement des relations parents enfants.** Le **bilan** doit témoigner des moyens mis en œuvre et des **effets observés.**
- Ce dispositif doit être actionné **en complément du portage d'un projet parentalité**, il est réservé aux **partenaires ayant déjà une convention avec la CAF.**

Ce dispositif s'adresse uniquement aux familles avec enfants et à leurs proches parents (grands-parents, oncles, tantes)

Dépôt des demandes

**Une seule date limite de dépôt des demandes
pour les escapades prévues en 2025**

31/01/2025

<u>Objectifs</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valoriser le rôle de parent ➤ Favoriser des temps d'échanges, de partage d'expériences sur la vie de famille ➤ Rompre l'isolement, permettre aux familles de vivre des temps de rencontre et de convivialité ➤ Servir de tremplin pour une dynamique plus pérenne créant du lien social et familial ➤ Concourir à l'autonomie des familles 										
<u>Opérateurs</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le projet est porté par une structure à vocation familiale et/ou sociale du département de la Haute-Vienne (association ou collectivité) ➤ Les escapades peuvent s'inscrire dans le projet global d'animation du territoire et du secteur famille en particulier. ➤ Elles peuvent être organisées en lien avec des partenaires sociaux du territoire (MDD, centre social, association de quartier...) 										
<u>Public concerné</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les sorties sont destinées à l'ensemble des familles sans conditions de ressources ➤ Les opérateurs doivent être vigilants à l'équilibre entre le nombre de parents et d'enfants participant à la sortie ➤ Le (ou les) enfant(s) d'une même famille doit (doivent) être accompagné(s) de deux adultes au maximum (père, mère ou à défaut un proche parent : grand-parent) ➤ La participation des familles qui ne partent pas ou peu en vacances doit être privilégiée ➤ Pour les séjours, l'opérateur devra limiter le nombre de participants en fonction du projet et des objectifs prioritairement retenus. 										
<u>Destination</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les « escapades familiales » doivent se dérouler dans un rayon de 300 kms maximum ➤ Toutefois, les opérateurs privilégieront des destinations de proximité en recherchant notamment des sites d'accueil sur la région Limousin. Les sorties peuvent se dérouler tout au long de l'année sauf sur les temps scolaires obligatoires. 										
<u>Nature des sorties et durée</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les sorties peuvent s'organiser, dans la limite de 3 jours, autour d'activités de loisirs de type culturel, touristique dans le cadre d'une démarche collective. ➤ Le nombre de sorties est limité à 2 par an et par porteur 										
<u>Communication</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La participation de la Caf doit être portée obligatoirement à la connaissance des familles ➤ L'opérateur s'engage à faire mention de l'aide de la Caf dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués officiels, articles d'information 										
<u>Dossier de demande de subvention</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il se compose de la présentation du projet et du budget prévisionnel ➤ Les services de la Caf adressent un accusé de réception 										
<u>Budget prévisionnel du projet</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il doit être obligatoirement équilibré ➤ Seules les dépenses de fonctionnement du projet escapade (transport, entrées/visites, repas, hébergement ...) - hors frais de personnel - doivent figurer ➤ La participation financière des familles est obligatoire et doit respecter une tarification accessible à tous ➤ La participation financière de l'opérateur est obligatoire 										
<u>Financement et pièces justificatives</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le montant de la subvention est fixé selon les modalités ci-dessous: <table border="1" data-bbox="480 1435 1417 1644" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Durée de l'escapade</th> <th>Montant forfaitaire</th> <th>% maximum de la prise en charge Caf par rapport au coût global</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 jour</td> <td>650 €</td> <td rowspan="3" style="text-align: center; vertical-align: middle;">50%</td> </tr> <tr> <td>2 jours / 1 nuit</td> <td>1 300 €</td> </tr> <tr> <td>3 jours / 2 nuits</td> <td>1 950 €</td> </tr> </tbody> </table>	Durée de l'escapade	Montant forfaitaire	% maximum de la prise en charge Caf par rapport au coût global	1 jour	650 €	50%	2 jours / 1 nuit	1 300 €	3 jours / 2 nuits	1 950 €
Durée de l'escapade	Montant forfaitaire	% maximum de la prise en charge Caf par rapport au coût global									
1 jour	650 €	50%									
2 jours / 1 nuit	1 300 €										
3 jours / 2 nuits	1 950 €										
<u>Bilan – Evaluation</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La subvention est versée, dans la limite du montant notifié, sur production : <ul style="list-style-type: none"> - du compte de résultat global - des justificatifs de dépenses réelles - du bilan d'activité ➤ Ces documents sont à fournir dans un délaï maximum d'un mois après réalisation de la dernière sortie ➤ La subvention est proratisée si les dépenses réelles et/ou le nombre d'actions du projet sont inférieurs au prévisionnel 										
<u>Bilan – Evaluation</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un bilan du séjour est réalisé avec les familles ➤ Une évaluation quantitative et qualitative est élaborée par l'opérateur au regard des objectifs et des indicateurs déterminés dans le montage du projet 										

Objectifs et indicateurs

Les opérateurs dégagent un ou deux objectifs prioritaires en fonction du projet (séjour, public, destination...) au regard desquels sont rattachés des indicateurs.

Pendant le séjour, l'observation des opérateurs porte principalement sur les indicateurs en lien avec les objectifs déterminés (exemples ci-dessous).

Valoriser le « rôle de parent »

Indicateurs :

- complicité parents/enfants à travers la vie quotidienne
- respect des règles
- partage d'activités (plaisir à faire « quelque chose » en famille)

Favoriser des temps d'échanges, de partage d'expériences sur la vie de famille

Indicateurs :

- temps d'échanges formels ou informels
- groupes de paroles

Rompre l'isolement, permettre aux familles de vivre des temps de rencontre, d'échange et de convivialité

Indicateurs :

- implication de la famille dans la préparation du projet
- implication dans la vie de groupe

Servir de tremplin pour une dynamique plus pérenne créant du lien social et familial

Indicateurs :

- participation des familles à d'autres activités
- implication renforcée ou nouvelle dans la vie de la structure

Concourir à l'autonomie des familles

Indicateurs :

- responsabilités confiées aux familles sur le temps du séjour (gestion du budget, courses ...)
- prise d'initiatives
- impact sur la personne, immédiat ou à plus long terme
- implication renforcée ou nouvelle dans la vie de la structure

Liste des pièces à fournir

Le dossier de subvention complété en ligne (lien sur www.caf.fr)

Pour toute 1ère demande ou si modifications apportées au cours de l'année N-1

- Statuts de l'organisme et liste des responsables
- RIB
- N° URSSAF
- N° SIREN